

Commune de Pourcieux



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE STATION D'EPURATION COLLECTIVE D'EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES

**Dossier de demande d'autorisation au titre des
ICPE - Rubriques 2750, 2791 et 2795**

D. Notice d'hygiène et de sécurité




Juillet 2019

LE PROJET

Client	Commune de Pourcieux
Projet	Autorisation d'exploiter une station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles
Intitulé du rapport	Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE - Rubrique 2750 – 2791 – 2795 Notice d'hygiène et de sécurité

LES AUTEURS

	<p>Cereg Territoires – 400 avenue du Château de Jouques – 13420 GEMENOS Tel : 04.42.32.32.65 - Fax : 04.42.32.32.66 - aubagne@cereg.com www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg – ET16076

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	08/03/2017	J LAFLOTTE	P BUQUET	Version initiale
V2	14/04/2018	P BUQUET	P BUQUET	Version finalisée
V3	Juillet 2019	V. NOREVE	L. FRAISSE	Intégration des remarques de la DREAL

LE SIGNATAIRE

Commune de Pourcieux

Rue de l'Eglise - 83 470 POURCIEUX

Téléphone : 04.94.78.02.05 - Télécopie : 04.94.59.73.73

Représenté par : Monsieur Claude PORZIO, maire de la commune de Pourcieux.

Certification



TABLE DES MATIERES

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	5
A.I. DESCRIPTION DU PROJET	6
A.I.1. Description de l'ensemble de l'installation	6
A.I.2. Description du mode de traitement des eaux résiduaires et élimination des déchets	7
A.II. LE PERSONNEL ET LES USAGERS	8
A.III. LES LOCAUX.....	8
B. PROTECTION DES USAGERS	9
B.I. LES RISQUES ENCOURUS PAR LES USAGERS	10
B.I.1. Les produits chimiques recensés	10
B.I.2. Les risques recensés pendant les phases de traitements des effluents vinicoles.....	10
B.I.2.1. <i>Matériels et procédés recensés</i>	10
B.I.2.2. <i>Risques recensés</i>	11
B.I.3. Les risques recensés pendant les phases de traitements des effluents phytosanitaires.....	12
B.I.3.1. <i>Matériels et procédés recensés</i>	12
B.I.3.2. <i>Risques recensés</i>	12
B.II. PROTECTIONS COLLECTIVES	12
B.III. PROTECTIONS INDIVIDUELLES	13
B.III.1. Protections individuelles à l'usage des produits chimiques.....	13
B.III.1.1. <i>La lessive de soude</i>	13
B.III.1.2. <i>FLOQUAT™ FL 2949</i>	15
B.III.1.3. <i>FLOPAM™ FL 905 à 2%</i>	16
C. CONTROLES DE SECURITE	18

Le présent dossier est établi en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une station de traitement des effluents phytosanitaires et viti-vinicoles sur la commune de Pourcieux au titre des articles L.511 à L.517-2 du code de l'environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), conformément à la rubrique 2750 de la nomenclature des installations classées :

- Rubrique 2750 : Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles en provenance d'au moins une installation classée soumise à autorisation

L'analyse prendra en compte les éléments des autres rubriques ICPE pour lesquelles l'installation est soumise à déclaration :

- Rubrique 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971, la quantité de déchets traités étant inférieure à 10t/j
- Rubrique 2795 : Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10, ou de déchets dangereux. La quantité d'eau mise en œuvre étant inférieure à 20 m3/jour

La composition de ce dossier, conformément aux prescriptions des articles R512-2 à R512-10 du Code de l'Environnement, est la suivante.

- A.** Dossier administratif ;
- B.** Etude d'impact sur l'environnement ;
- C.** Etude de dangers et de secours ;
- D.** Notice d'hygiène et de sécurité ;
- E.** Conditions de remise en état ;
- F.** Pièces annexes ;
- G.** Plans ;
- H.** Extrait du dossier d'ouvrage exécuté ;
- I.** Mémoire technique du constructeur ;
- J.** Plan d'épandage des effluents de la cave coopérative « Les Vignerons du Baou » et compte-rendu de l'assistance aux épandage agricoles des boues résiduaires de la STEP domestique communale ;
- K.** Agrément système Vitimax.

Le présent document constitue la notice d'hygiène et de sécurité.

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION



A.I. DESCRIPTION DU PROJET

L'installation est située au nord de la commune de Pourcieux, dans le quartier de Saint-Martin, et au nord de l'autoroute A8 sur une surface totale d'environ 2264 m². Les trois parcelles sont situées en zone agricole. La zone est plate et très peu boisée, la seule végétation existante constitue la ripisylve du ruisseau temporaire des Avalanches qui borde le site à l'Est.

L'installation est utilisée par les adhérents du syndicat agricole spécialement constitué pour sa gestion. Elle est entièrement automatisée et composée de deux parties :

- L'aire de lavage, (a fait l'objet d'une déclaration ICPE)
- La station de traitement des effluents

La station traite à la fois les effluents phytosanitaires issus des engins viticoles nettoyés sur l'aire de lavage que les effluents vinicoles issus des caves.

Les utilisateurs ont un badge personnalisé qu'ils introduisent dans un lecteur sur lequel ils peuvent choisir l'emplacement et surtout le type de lavage effectué (phytosanitaire ou vinicole), ce qui actionne automatiquement la vanne de collecte adaptée. Ce badge permet également de comptabiliser la consommation d'eau. Afin de sécuriser et faciliter la gestion de cette zone, de nombreux équipements sont mis en place.

A.I.1. Description de l'ensemble de l'installation

- Infrastructures et équipements
- Aire entièrement clôturée avec un portail à code afin de limiter l'accès,
- Eclairage,
- Vidéosurveillance,
- Plateforme étanche (béton, enrobé), avec pente de minimum 2% dirigeant les effluents vers un dégrilleur, et débourbeur-déshuileur,
- Local de gestion,
- Emplacements :
 - 2 emplacements pour le lavage des engins, avec 2 mètres autour des emplacements pour pouvoir circuler aisément,
 - 1 emplacement pour le remplissage des cuves (effluents vinicoles),
- Boitier de lecture de badge, sélection du type d'effluents, compteur volumétrique,
- Regard de pré-décantation, lieu du dépotage,
- Dégrilleur automatique maille 1mm,
- Débourbeur-Déshuileur pour les eaux pluviales,
- 3 vannes différentes :
 - Une vanne pour les eaux pluviales,
 - Une vanne pour les effluents phytosanitaires,
 - Une vanne pour les effluents vinicoles.

- Lavage des machines
 - Deux emplacements disposant chacun d'un point d'eau avec adaptateur,
 - Un tuyau muni d'un pistolet à haute pression, pour le lavage des pulvérisateurs,
 - Les points d'eau seront équipés d'un compteur volumétrique,
- Remplissage des cuves
 - Une plateforme de préparation de la bouillie et remplissage de la cuve,
 - Cuve d'eau intermédiaire (sécurité),
 - Un tuyau ou robinet muni d'un clapet anti-retour pour la protection de la ressource en eau,
 - Une sélection automatique du volume à délivrer, (dispositif anti débordement).

A.I.2. Description du mode de traitement des eaux résiduaires et élimination des déchets

Les caves peuvent venir dépoter (sauf à terme celles pouvant se raccorder au réseau communal) leurs effluents vinicoles à traiter au niveau du regard de pré-décantation situé sur l'aire de lavage en actionnant la position « effluents vinicoles » sur le boîtier de commande. Les effluents dépotés seront stockés dans le bassin de stockage de 220 m³ environ, puis traités dans l'unité de traitement adéquat, cuve de 100 m³, par traitement biologique. Le traitement est fait par dégradation biologique aérobie à culture libre selon le procédé VITIMAX d'Agro Environnement

Concernant les effluents vinicoles, le processus d'épuration comprend 6 phases principales :

- Phase 0 - dépotage ou raccordement et rejet des caves au réseau communal, munie d'un débitmètre,
- Phase 1 - Le prétraitement des effluents par un dégrillage automatique.
- Phase 2 - Stockage aéré des effluents vinicoles d'une capacité de 220 m³.
- Phase 3 - Transfert et régulation du débit d'alimentation des effluents vinicoles.
- Phase 4 - Traitement biologique aérobie dans une cuve d'une capacité de 75 m³.
- Phase 5 - Décanteur de diamètre 1,9 m.
- Phase 6 – Traitement des boues par filtre planté de roseaux 2 x 25 m²

A l'issue de ces phases de traitement, les effluents liquides sont dirigés vers la station communale de traitement des eaux usées domestiques à filtres plantés de roseaux.

Concernant les effluents phytosanitaires, l'effluent brut doit obligatoirement subir, une fois stocké dans une cuve spécifique, un prétraitement afin de retenir les matières en suspension et la fraction non soluble des éléments minéraux utilisés lors des traitements, comme le cuivre, le soufre ou l'aluminium. Le prétraitement est basé sur le principe de la coagulation / floculation qui permet de séparer les solides en suspension du liquide lorsque la décantation naturelle est trop lente pour obtenir une clarification efficace. Après décantation, les effluents phytosanitaires sont introduits directement dans le traitement biologique de la station à un débit journalier contrôlé et hors période de forte activité vinicole afin de ne pas diluer les deux types d'effluents.

A.II. LE PERSONNEL ET LES USAGERS

La station de traitement des effluents phytosanitaires et viti-vinicoles, gérée par le Syndicat des vigneron·ne·s écoresponsables de Pourcieux, n'emploie aucune personne directement. Les usagers sont les exploitants viticoles (ou leurs salariés) basés sur la commune de Pourcieux et membres du syndicat. L'entreprise SAVEA, filiale du groupe Syntea, conceptrice de la station, gère l'entretien et la maintenance des équipements. Les membres du syndicat et ponctuellement les employés municipaux assurent l'entretien des extérieurs.

La commune employant moins de 50 agents, les missions du CHSCT sont assurées par le Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var. Un agent de la commune (dit assistant de prévention) assure la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Cet agent est par ailleurs le responsable du service technique et de l'environnement de la commune. Ce service est particulièrement motivé pour la préservation et l'amélioration de l'environnement, ce qui vaut à la commune d'être, depuis le début de cette année, labellisée "Commune zéro pesticide" par l'ARPE (l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'Écodéveloppement) en collaboration avec la Région PACA et l'Agence de l'eau.

A.III. LES LOCAUX

Les usagers de l'installation comme les agents de maintenance ou d'entretien sont amenés à rester sur le site de quelques minutes dans la majorité des cas à quelques heures pour les travaux les plus importants. Par conséquent, il n'a pas été prévu d'autres équipements que ceux dédiés au fonctionnement de l'installation : aire de lavage, système de traitement des effluents vinicoles et système de prétraitement des effluents phytosanitaires.

Un local technique regroupe notamment les installations de traitement des effluents phytosanitaires et le poste de commande.

B. PROTECTION DES USAGERS



B.I. LES RISQUES ENCOURUS PAR LES USAGERS

B.I.1. Les produits chimiques recensés

Les produits chimiques présents sur le site sont :

- Le floculant : un polymère anionique en solution aqueuse FLOQUATTM FL 2949, en bidon de 5 litres
- Le coagulant : un polymère FLOPAMTM FL 905 à 2% en bidon de 5 litres
- La lessive soude (soude caustique NaOH) à 30,5% : présente au niveau du correcteur du pH, accessible uniquement pour la maintenance

Les consignes de manipulation des produits chimiques sont affichées dans le local technique.

Au vu de la fréquence d'utilisation et de la faible dangerosité des produits utilisés, ce risque peut donc être considéré comme négligeable.

B.I.2. Les risques recensés pendant les phases de traitements des effluents vinicoles

B.I.2.1. Matériels et procédés recensés

Les équipements pouvant entraîner un risque ont été recensés à chaque étape du procédé :

- Prétraitement des effluents vinicoles : Un tamis élévateur, constitué d'un caisson en tôle d'acier inoxydable, une grille filtrante, un ensemble de raclage, et un moteur de puissance 0,37 kW ;
- Stockage des effluents vinicoles : Un bassin de stockage de 220m³ utile et un système d'aération et agitation composé d'un hydro éjecteur de 3,0 kW ;
- Transfert et régulation des débits vers le traitement : Une pompe de transfert d'une puissance 0,55 kW ;
- Traitement biologique aérobie :
- Une cuve d'un volume total de 80 m³ (3m de diamètre et 13,2 m de longueur) pour une hauteur d'eau maximale de 2,75 mètres ;
- Un système d'aération de la cuve de traitement composé d'une soufflerie de puissance 7,5 kW ;
- Un pH-mètre et une pompe doseuse de puissance nominale 3,5 W ;
- Alimentation des lits plantés de roseaux : Une pompe de recirculation de puissance nominale 0,55 kW ;
- Lits plantés de roseaux : deux filtres plantés de roseaux de 1,8 mètre de profondeur.

B.I.2.2. Risques recensés

Les risques recensés sur la station de traitement des effluents phytosanitaires et viti-vinicoles sont les suivants :

- Prétraitement des effluents vinicoles
 - Accident de personnes : le caisson en tôle d'acier permet de limiter les accidents. Un arrêt d'urgence spécifique est installé à proximité du dégrilleur.
 - Electromécanique : le moteur électrique monophasé est d'une petite puissance et présente une étanchéité IP55 aux poussières et résidus microscopiques, ainsi qu'aux jets d'eau de toutes directions.
- Stockage des effluents vinicoles :
 - Chute : le bassin aménagé à ciel ouvert est muni de garde-corps antichute ainsi que d'une échelle. De plus, le secteur du bassin n'est a priori pas fréquenté par les usagers de l'aire de lavage, elle-même non accessible au public (grillage et portail).
 - Débordement : Une alarme et un trop-plein gravitaire entre la cuve tampon et le réseau communal évitent le débordement.
 - Electromécanique : l'hydro-éjecteur Flygt utilisé est spécifiquement construit pour ce type d'usage. Il a donc les protections nécessaires.
- Transfert et régulation des débits vers le traitement :
 - Débordement : Un débitmètre électromagnétique, équipé d'un capteur de débit instantané, est installé dans le caisson de la soufflante.
 - Electromécanique : la pompe d'une puissance faible est alimentée en 400 Volts triphasés. Son indice de protection 68 indique qu'elle est complètement protégée par les poussières et est protégée contre la submersion.
- Traitement biologique aérobie :
 - Rupture : La cuve de traitement, constituée en matériaux composites (résine orthophtalique, fibres de verre), est réalisée suivant le code de construction des appareils chaudronnés et a subi un contrôle qualité.
 - Fuite ou manque de soude : La réserve de soude a une capacité de 100 litres. Le contrôle du bon fonctionnement de la rectification du pH et du niveau de soude est effectué toutes les semaines. Une alarme sur l'écran de contrôle et le gyrophare permet d'alerter en cas de manque de lessive de soude.
 - Electromécanique : Le moteur électrique triphasé alimentant la soufflerie est d'une puissance de 7,5 kW.
 - Pression : La soufflerie est utilisée à une pression de 370 mbar quand la pression maximale est de 500 mbar.
- Alimentation des lits plantés de roseaux :
 - Electromécanique : La pompe de faible puissance est alimentée en tension 230V monophasée.
- Lits plantés de roseaux :
 - Chute : le secteur des lits de roseaux n'est a priori pas fréquenté par les usagers de l'aire de lavage.
 - Fuites : L'étanchéité du bassin est réalisée avec une géomembrane qui couvre le fond et les bords du bassin, remonte sur les talus et est ancrée dans les talus. La géomembrane est de type EPDM, répondant aux critères de résistance pour ce type de bassin. Elle est complétée sur les bords par un renfort de type racibloc permettant d'empêcher que les racines viennent transpercer la géomembrane. Le plan de coupe du filtre est présenté en annexe.

B.I.3. Les risques recensés pendant les phases de traitements des effluents phytosanitaires

B.I.3.1. Matériels et procédés recensés

- La phase de stockage : pompe de puissance 0,55 kW avec moteur IP68 et isolement classe F
- Le prétraitement : Trémie de réception et coagulation / floculation de 1000 Litres, un agitateur lent avec arbre en acier inoxydable, deux pompes doseuses pour l'apport de coagulant et floculant, deux pompes de vidange des effluents et des boues

B.I.3.2. Risques recensés

- Fuite de produits : les cuves de réception des effluents phytosanitaires et des boues sont en polyéthylène permettant une grande inertie chimique, une étanchéité absolue et une résistance mécanique élevée. Elles sont cerclées d'une armature en acier inoxydable.
- Fuite de produits : Sous les différents organes du module de prétraitement, un bac de 500 litres en acier inoxydable permet la récupération des effluents en cas d'incident.
- Electromécanique : l'agitateur a une puissance électrique de 120 W en tension monophasée. Les pompes doseuses de coagulant et de floculant sont respectivement de 6 et 10 W. Les pompes de vidange des effluents prétraités et des boues sont de puissance électrique 370 W.

B.II. PROTECTIONS COLLECTIVES

Les différents types de matériels qui sont utilisés peuvent être à l'origine de divers accidents causés par la défaillance éventuelle des appareils ou par des erreurs de manipulation. Un contrat d'entretien et de maintenance est passé avec la société SYNTEA, conceptrice de l'installation pour prévenir toute défaillance. De plus, afin de limiter le risque d'accident, l'installation n'est accessible qu'aux usagers, aux responsables du syndicat et aux manutentionnaires. Les usagers, membres du Syndicat SYVEP, n'ont accès qu'à l'aire de lavage et de dépotage.

Enfin, le risque de chute concerne particulièrement le bassin de stockage aménagé à ciel ouvert. Pour limiter les risques, celui-ci est muni de garde-corps antichute ainsi que d'une échelle. De plus, le secteur du bassin n'est a priori pas fréquenté par le public, ni par les usagers de l'aire de lavage.

Le local technique, contenant le skid phytosanitaire mais aussi les tableaux de contrôle et armoires électriques, n'est accessible que par le président du SYVEP et les agents de maintenance.

Les engins agricoles et autres véhicules ne peuvent accéder qu'à l'entrée de l'installation et à l'aire de lavage située en face du portail. Un éventuel départ de feu ne peut se situer que dans cet espace limité, à portée immédiate des lances à eau servant au lavage des machines. Le tuyau de longueur d'environ 8 mètres et de diamètre 25 mm fournit un débit de 8m³/h, suffisant pour traiter les départs de feu.

Les feux peuvent également être provoqués par un dysfonctionnement électrique, notamment au sein du local de contrôle. Un extincteur à poudre, contrôlé à intervalle régulier, devra être installé dans ce local.

B.III. PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Les usagers utilisent leur tenue de travail habituelle pour utiliser l'aire de lavage. Il s'agit principalement de protéger les pieds et jambes en cas de chute d'un objet, les mains et les yeux en cas de projection.

Les agents d'entretien et de maintenance utilisent également les équipements de protection nécessaires à leurs travaux.

B.III.1. Protections individuelles à l'usage des produits chimiques

B.III.1.1. La lessive de soude

Ces données sont issues de la fiche toxicologique « hydroxyde de sodium et solutions aqueuses » de l'IRNS à retrouver en annexe (pièce F).

Propriétés et risques

La lessive de soude utilisée est une solution aqueuse d'hydroxyde de sodium NaOH à 30,5%. L'hydroxyde de sodium est couramment utilisé dans le domaine du traitement de l'eau pour la régulation du pH. La dissolution de l'hydroxyde de sodium dans l'eau s'accompagne d'une libération très importante de chaleur, la réaction peut être violente. Les solutions aqueuses libèrent également de la chaleur lorsqu'elles sont diluées : une solution à 40 % ou plus d'hydroxyde de sodium génère, lors de sa dilution dans l'eau, une grande quantité de chaleur portant la température au-delà du point de fusion, ce qui peut conduire à des projections sporadiques et incontrôlées de liquide corrosif.

L'hydroxyde de sodium est une base forte dont les solutions aqueuses, très alcalines, réagissent vigoureusement avec les acides. Les réactions de l'hydroxyde de sodium avec de nombreux composés organiques ou minéraux tels que le phosphore, l'hydroquinone, le méthanol, le chloroforme, les acides forts, les chlorures d'acides, les anhydrides, les cétones et les glycols peuvent être violentes, voire explosives. En présence d'eau, l'hydroxyde de sodium réagit avec les nitroalcanes en formant des sels qui sont explosifs à l'état sec.

Toxicité

L'hydroxyde de sodium et ses solutions aqueuses sont caustiques et peuvent provoquer, en cas d'exposition à une concentration suffisante, des brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Les effets d'une exposition chronique sont également de type irritatif. En milieu professionnel, les principales voies d'exposition sont les voies respiratoire et cutanée. La contamination cutanée ou oculaire entraîne localement des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact.

L'exposition par inhalation à des vapeurs ou des aérosols d'hydroxyde de sodium provoque immédiatement des signes d'irritation des voies respiratoires : rhinorrhée, éternuements, sensation de brûlure nasale et pharyngée, toux, dyspnée, douleur thoracique. L'ingestion d'une solution concentrée d'hydroxyde de sodium est suivie de douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques associées à une hypersialorrhée et des vomissements fréquemment sanglants.

Recommandations de l'IRNS et respect de l'installation

● Stockage

- Stocker l'hydroxyde de sodium dans des locaux bien ventilés, à l'écart des acides et autres produits incompatibles (voir Propriétés chimiques). Le sol de ces locaux sera incombustible, imperméable, résistant à la corrosion et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Selon l'importance du stockage, prévoir l'écoulement vers une cuve de neutralisation.
- Bannir de la construction et du local tout métal ou objet métallique susceptible de réagir avec dégagement d'hydrogène au contact de l'hydroxyde de sodium.
- Mettre le matériel électrique en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Maintenir les récipients soigneusement fermés et étiquetés correctement. Reproduire l'étiquette en cas de fractionnement des emballages.
- Prévoir à l'extérieur et à proximité du local de stockage des équipements de protection individuel, notamment des appareils de protection respiratoire isolants auto només, un poste d'eau à débit abondant ainsi que des douches de sécurité et des fontaines oculaires.
- Interdire de fumer.
- Matériaux conseillés : acier ordinaire, acier inoxydable, acier ébonité ou caoutchouté, citernes revêtues intérieurement de résine époxy.

La soude est stockée dans un caisson aux côtés de la cuve de traitement, à l'air libre. Il n'existe pas d'autres produits chimiques ou métalliques susceptibles de réagir avec la soude. Les prescriptions individuelles sont rappelées et respectées par les manutentionnaires, qui sont professionnels dans le cadre du contrat de maintenance. Les équipements de protection individuelle sont apportés par ces professionnels à chaque action de maintenance.

● Manipulation

- Instruire le personnel des risques présentés par la substance, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.
- Ne pas fumer, boire ou manger sur les lieux de travail.
- Éviter l'inhalation de poussières ou d'aérosols d'hydroxyde de sodium. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des poussières, vapeurs, aérosols à leur source d'émission ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoire pour certaines opérations exceptionnelles de courte durée ; leur choix dépend des conditions de travail. Si un appareil filtrant peut être utilisé, il doit être muni d'un filtre de type P. Pour des interventions d'urgence, le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est nécessaire.
- Contrôler régulièrement la teneur de l'atmosphère en hydroxyde de sodium (aérosol basique ou aérosol particulaire de composé du sodium).
- Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Mettre à la disposition du personnel des vêtements de protection, des gants et des lunettes de sécurité à protection latérale. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.
- Les matières recommandées pour les gants ou les vêtements de protection dépendent de la concentration en hydroxyde de sodium : Pour les solutions à 30 - 70 % de NaOH : caoutchouc naturel, caoutchoucs butyle, néoprène ou nitrile, polychlorure de vinyle, Viton , Viton /caoutchouc butyl, Barrier, Silver Shield/4H , Trelchem HPS ou VPS, Tychem SL(Saranex) - CPF3 - F - BR/LV - Responder ou TK sont recommandées, mais le polyalcool vinylique n'est pas recommandé car rapidement dégradé ;
- Prévoir l'installation de douches de sécurité et de fontaines oculaires.
- Effectuer les transvasements, dissolutions, dilutions d'hydroxyde de sodium ou de ses solutions concentrées, de manière à éviter les surchauffes locales, les projections de liquides et la formation de vapeurs/brouillards/aérosols.
- La dissolution d'hydroxyde de sodium sous forme d'écaillés, cubes ou grains dans l'eau doit s'effectuer très progressivement par petites quantités et en agitant en raison de la forte quantité de chaleur qui peut se dégager et entraîner une vaporisation de l'eau accompagnée de violentes projections. Ne pas verser d'eau sur l'hydroxyde de sodium.
- Ne pas procéder à des travaux sur et dans des cuves et réservoirs contenant ou ayant contenu de l'hydroxyde de sodium sans prendre les précautions d'usage

Les prescriptions individuelles sont rappelées et respectées par les manutentionnaires, qui sont professionnels dans le cadre du contrat de maintenance. Les équipements de protection individuelle (notamment les gants et lunettes de sécurité) sont apportés par ces professionnels à chaque action de maintenance.

La manipulation de la soude par les personnes ne consiste qu'à recharger le caisson de stockage. L'exposition aux surchauffes et projections est limitée.

B.III.1.2.FLOQUAT™ FL 2949

Ces données sont issues de la fiche de données de sécurité du FLOQUAT™ FL2949 à retrouver en annexe (pièce F).

Mentions de danger : H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence : P273 – Eviter le rejet dans l'environnement

Description des premiers secours

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Sinon, rincer immédiatement à la Diphotérine®. Consulter un médecin sans attendre.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche. Attention, en cas de déversement, le produit peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène. Le cyanure d'hydrogène peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. En cas de déversement, le produit peut occasionner des conditions extrêmement glissantes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel adéquat.

Procédures d'urgence : Eloigner les personnes des flaques / fuites. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

- Petits déversements : Ne pas rincer à l'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Gros déversements : Ne pas rincer à l'eau. Endiguer. Elever avec un absorbant inerte. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.
- Résidus : Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Rend les surfaces extrêmement glissantes en cas de déversement. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La congélation affectera la condition physique et peut endommager le produit.

Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Aspiration locale en cas de brouillards, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de brouillards.

Mesures de protection individuelle :

- Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales ;
- Protection de la peau :
 - Protection des mains : gants en PVC ou autre matière plastique ;
 - Autres : Porter une combinaison et/ou un tablier et des chaussures en caoutchouc si un contact physique peut advenir ;
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire ;
- Conseil supplémentaire : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

B.III.1.3.FLOPAM™ FL 905 a 2%

Ces données sont issues de la fiche de données de sécurité du FLOQUAT™ FL2949 à retrouver en annexe (pièce F).

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun.

Description des premiers secours

Inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Faire appel à une assistance médicale.

Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche. Attention, en cas de déversement, le produit peut occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote. Le cyanure d'hydrogène peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises. En cas de déversement, le produit peut occasionner des conditions extrêmement glissantes

Equipement de protection : Porter un équipement de protection individuel adéquat.

Procédures d'urgence : Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Eloigner les personnes des flaques / fuites.

Précautions pour la protection de l'environnement : Comme pour tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :

- Petits déversements : Ne pas rincer à l'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Gros déversements : Ne pas rincer à l'eau. Endiguer. Elever avec un absorbant inerte. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.
- Résidus : Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers : Rend les surfaces extrêmement glissantes en cas de déversement.

Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités : Conserver le récipient bien fermé. La congélation affectera la condition physique et peut endommager le produit.

Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Aspiration locale en cas de brouillards, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de brouillards.

Mesures de protection individuelle :

- Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales ;
- Protection de la peau :
 - Protection des mains : gants imperméables
 - Autres : Porter un tablier ou un vêtement de protection résistant aux produits chimiques en cas d'éclaboussures ou de contacts répétés avec des solutions.
- Protection respiratoire : Non requis, sauf en cas de formation d'aérosols.
- Conseil supplémentaire : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

C. CONTROLES DE SECURITE



Un contrat d'entretien et de maintenance est passé avec la société SYNTEA, conceptrice de l'installation pour prévenir toute défaillance. Il comprend :

- Une visite annuelle préventive de la station consistant à contrôler tous les organes de la station afin d'assurer la longévité du matériel et sa fiabilité dans le temps et de garantir un bon fonctionnement de la station de traitement :
 - Contrôle du bon état et du bon fonctionnement de chaque appareil mécanique et électrique : dégrilleur, sondes, poires, postes de relevage, pompes, armoire électrique, automates, vannes électriques, soufflantes...
 - Contrôle du bon état et de l'étanchéité des composants : pompes, raccordements, clapets anti-retour...
- Trois visites de contrôle ou visites curatives par an de la station :
 - La surveillance générale de l'installation (électrique, mécanique)
 - La surveillance du poste de relèvement (électrique, mécanique)
 - La surveillance du dégrilleur automatique (électrique, mécanique)
 - La surveillance des pompes d'alimentation, de circulation et de vidange (électrique, mécanique)
 - La surveillance des systèmes de brassage et d'aération (électrique, mécanique)
 - La vérification des matériels de mesure et l'étalonnage si nécessaire des sondes
 - La vérification des matériels de dosage et étalonnage si nécessaire
 - Le pH
 - Le taux de boues
 - Le taux d'oxygène
 - Le contrôle de l'aspect extérieur de la station
 - Le contrôle de l'aspect extérieur des lits plantés de roseaux
 - Le prélèvement éventuel d'échantillon ponctuel en entrée ou sortie pour une analyse d'autocontrôle dans un laboratoire certifié COFRAC.
- Le suivi de l'installation en télécontrôle : Le suivi de l'installation à distance consiste à récupérer journalièrement toutes les informations de l'installation. Les données concernant les pompes de relevage, le dégrilleur, le débit d'entrée et de sortie sont mises en page dans un tableur. Ces informations sont disponibles à tout moment via un lien internet sur un espace sécurisé. En cas d'éventuels dysfonctionnements sur les équipements, le personnel de SAVEA est directement informé avec une alarme décrivant la nature du défaut, cette alerte est envoyée en parallèle aux membres du Syndicat.

Après chaque visite de contrôle ou visite curative, un rapport d'intervention est établi.

Les installations électriques et l'extincteur à poudre sont également contrôlés une fois par an par des bureaux de contrôle agréés.